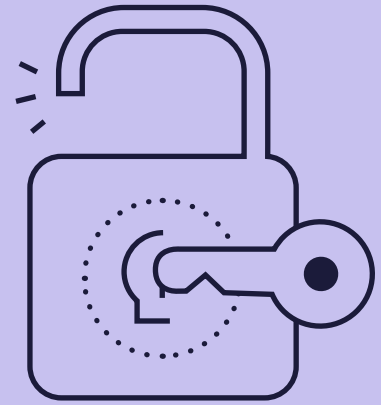


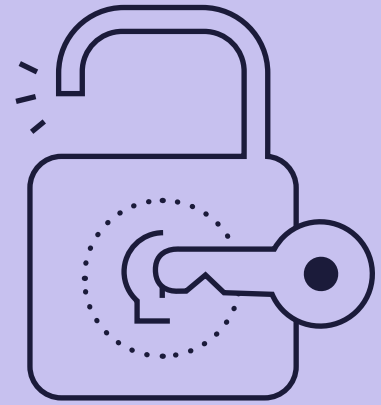
Pistes d'action pour favoriser le décloisonnement de la formation continue



Pour le gouvernement

- **Renouveler la politique pour l'éducation des adultes et la formation continue** datant de 2002, en y intégrant pleinement le mandat des établissements d'enseignement supérieur (Bélanger, 2013, p. 292; UIL et Université ouverte de Shanghai, 2023b, p. 62).
- Offrir une **information claire et actualisée** sur les différents programmes menant à une AEC et les **perspectives d'emploi** qui y sont associées (Vérificateur général du Québec, 2018, p. 21).
- **Documenter les parcours d'insertion** des étudiantes et étudiants inscrits aux programmes courts universitaires (1^e, 2^e et 3^e cycle), en les intégrant aux enquêtes *Relance*, effectuées tous les deux ans par le ministère de l'Enseignement supérieur auprès des personnes diplômées (Duchaine et al., 2014, p. 76).

Pistes d'action pour favoriser le décloisonnement de la formation continue



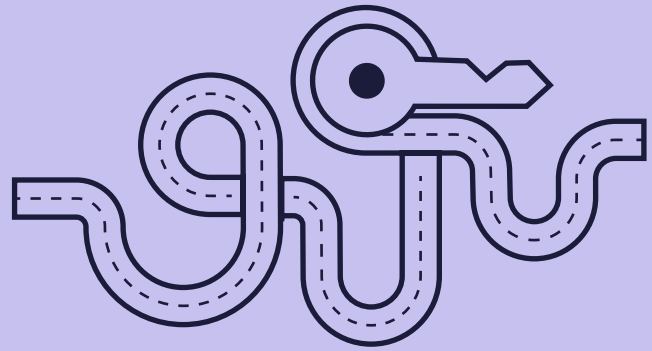
Pour les directions et gestionnaires d'établissements

- Inclure pleinement la formation continue dans les **documents de planification stratégique**, notamment les plans de réussite des cégeps (CSE, 2010, p. 45, 79; Fédération des cégeps, 2021, p. 32).
- Se doter d'une **stratégie institutionnelle** de la formation continue dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie (UIL et Université ouverte de Shanghai, 2023b, p. 62; Université de Montréal, 2010).
- Favoriser la **collaboration** entre les départements ou les facultés pour répondre aux besoins en émergence (UIL et Université ouverte de Shanghai, 2023a, p. 18).
- Favoriser le **partage d'expertises** entre le personnel œuvrant en formation continue et celui de la formation régulière au sein des établissements d'enseignement supérieur (CSE, 2010, p. 79).

Pour les responsables de la formation continue dans les établissements collégiaux et universitaires

- Poursuivre et renforcer la **concertation entre les établissements** d'enseignement supérieur pour harmoniser l'offre de formation continue sur le territoire (CSE, 2010, p. 80).
- Soutenir le développement de projets de recherche visant à **documenter l'impact des initiatives** en formation continue.

Pistes d'action pour valoriser et diversifier les apprentissages en formation continue non créditée



Pour les directions d'établissements

- Inclure le **développement professionnel continu** dans la mission universitaire (Bélanger, 2013, p. 289).
- Répondre à la **diversité des aspirations éducatives** des adultes et de leurs **besoins de formation**, notamment en offrant et diffusant une programmation à l'intention d'une population plus âgée, reposant sur différents dispositifs de formation (présentiel, **présentiel amélioré**, en ligne) (Brouillette, 2021).
- Faire en sorte que la formation continue non créditée puisse **compter dans la tâche d'enseignement universitaire** et l'intégrer dans les mécanismes de promotion de la carrière professorale (Université de Montréal, 2010).
- Faire une **réflexion stratégique sur l'adoption des microcertifications**, en lien avec la mission institutionnelle et en intégrant les enjeux académiques et financiers qui s'y rattachent (McGreal et Olcott, 2022).

Pour les responsables des services aux entreprises

- Renforcer les **mécanismes d'«assurance qualité»** en formation continue, notamment en instaurant des pratiques systématiques d'évaluation des cours (UIL et Université ouverte de Shanghai, 2023b, p. 63).
- Offrir aux personnes qui enseignent en formation non créditée une **rétroaction constructive** par un conseiller ou une conseillère pédagogique, dans une perspective d'amélioration continue (Fédération des cégeps, 2021, p. 85).

Pistes d'action pour favoriser la réussite en formation continue



Pour les directions d'établissements

- Développer une **réflexion sur les façons d'améliorer l'accès** à la formation continue pour les publics sous-représentés, notamment les personnes non diplômées.
- **Compiler des données** sur les personnes inscrites en formation continue créditée et non créditée, afin de mieux comprendre leurs besoins (Fédération des cégeps, 2021).
- Créer une **politique de conciliation famille-travail-études** dans tous les établissements d'enseignement supérieur (Coalition pour la conciliation famille-travail-études, 2016 ; Yagoubi et Tremblay, 2022, p. 52).
- Assurer une meilleure coordination interuniversitaire sur la **reconnaissance des crédits et des diplômes** (ACDEAULF et ICÉA, 2013, p. 27).

Pour les personnes qui conçoivent l'offre de formation

- Offrir plus de programmes à **temps partiel**, en mode **hybride** ou à **distance** (Mercier et al., 2021, p. 51; UIL et Université ouverte de Shanghai, 2023b, p. 60).
- Favoriser les **parcours flexibles et personnalisés**, y compris dans les filières créditées (ex. : l'accès à des cours crédités hors programme) (Bélanger, 2013, p. 289; UNESCO, 2023).
- Développer des **activités de rehaussement des compétences en littératie** à l'intention des adultes (Simard, 2021).

Pistes d'action pour favoriser la réussite en formation continue



Pour les responsables des services à la vie étudiante

- Rendre les services **accessibles en soirée et à distance** (ACDEAULF, 2012; AGEFEP, 2021, p. 109; McMillen et al., 2023).
- Favoriser les initiatives de **réseautage**, y compris virtuel, entre personnes apprenantes adultes (McMillen et al., 2023).
- Offrir un **accompagnement personnalisé** aux personnes étudiantes plus âgées, par exemple en instaurant une entrevue avec chaque nouvelle personne inscrite dans un programme de formation continue (Fédération des cégeps, 2021, p. 92; Staiculescu, 2011, p. 219).
- Faire connaître et faciliter l'accès à diverses **sources de financement** (Bélanger, 2013, p. 289).
- Favoriser l'accès à des **services de garde adaptés** aux besoins des parents-étudiants (Coalition pour la conciliation famille-travail-études, 2016; Lapointe-Therrien, 2021, p. 23; Mercier et al., 2021, p. 51).
- Offrir des **mesures dédiées** aux étudiants et étudiantes qui assument des **responsabilités parentales ou de proche-aidance**: réseautage entre pairs, ateliers, gardiennage gratuit, statut qui permet des accommodements, soutien matériel, etc. (Nadeau, 2015).
- Mieux faire connaître les **dispositifs de RAC** au collégial et à l'université, notamment auprès des personnes issues de l'immigration.

Pistes d'action pour favoriser la réussite en formation continue



Pour les personnes enseignantes et conseillères pédagogiques

- Favoriser le développement des connaissances et des compétences **andragogiques** dans un contexte de formation en ligne (Kara et al., 2019).
- Soutenir le **perfectionnement professionnel** du personnel enseignant en formation continue (notamment par le biais de communautés de pratique) (Fédération des cégeps, 2021).
- Offrir de l'accompagnement et du soutien au personnel enseignant dans l'adoption de **pratiques inclusives et personnalisées** (Trépanier et Grullon, 2023).

Pour le gouvernement

- Dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, explorer des **pistes complémentaires de financement** des projets de formation continue : congé-éducation, crédits de formation, fonds d'épargne-formation continue, etc. (Bélanger, 2013, p. 289 ; ICÉA, 2019a, p. 33).
- Bonifier l'aide financière pour les personnes étudiantes à **temps partiel** (ACDEAULF, 2012 ; AGEFEP, 2021, p. 72 ; CCAFE, 2016).
- Réévaluer certains paramètres du Programme de prêts et bourses en vue de **faciliter le retour aux études à temps plein** (CCAFE, 2016, p. 42-43).
- Améliorer le soutien financier aux personnes candidates à la **RAC** (CSE, 2022b, p. 81).
- **Ne pas limiter le soutien financier** aux programmes de formation qui correspondent aux priorités en matière d'adéquation formation-emploi (ICÉA, 2019a, p. 29).